



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GPL

Question écrite n° 67123

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les avantages des gaz de pétrole liquéfiés, qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur dans le système fiscal français. En effet, les GPL sont aujourd'hui les carburants les plus écologiques et les plus économiques disponibles en France : principalement issus du gaz naturel (60 %), ils ont été considérés comme « carburant propre » par la loi sur l'air de 1996, et au niveau européen par le programme Auto-Oil II. En outre, ils participent, notamment dans le domaine des transports, à la diversification énergétique, grâce à une moindre dépendance au pétrole. Or les incitations fiscales relatives au GPL carburant arrivent à terme à la fin de 2005. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour reconduire ces mesures d'une part (crédit d'impôt pour l'achat de véhicules neufs GPL ou la transformation de véhicules essence), pour s'engager dans une véritable politique volontariste de communication d'autre part, afin de favoriser le développement de ce carburant écologique.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67123

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6064